



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES



Depuis 2015, l'UDAF, conformément à la circulaire n°DGCS/SD2C/2015/8 et à la pratique de nombreux départements, a argumenté auprès des services de l'état pour être associée à la construction et à la signature du nouveau schéma départemental.

Si assez rapidement elle fut invitée à rejoindre les groupes de travail il n'en n'a pas été de même pour être reconnue en qualité de représentante officielle des familles et donc signataire du schéma.

Pour l'UDAF et donc pour l'ensemble du mouvement familial cet acte n'était pas un simple fait symbolique. Il signifiait la prise en compte de la parole des familles et la reconnaissance de l'action de « donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial en défendant les intérêts matériels et moraux des familles » conduite par l'UDAF grâce au travail fourni par l'ensemble du mouvement familial.

Le vendredi 17 février le président de l'UDAF, Marcel LEROUX, invité par le préfet dans les locaux de la CAF apposait au nom de toutes les familles ligériennes sa signature sur le document officiel du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Quatre axes stratégiques ont été retenus dans ce schéma :

- Réduire les inégalités en matière d'offre de service répondant aux besoins des familles
- Développer l'information, la communication, les réseaux afin de mieux repérer l'existant pour mieux l'utiliser
- Adapter les services existants afin de permettre à tous de mieux concilier la vie familiale, professionnelle et sociale
- Mieux répondre aux besoins particuliers des familles, notamment celles en situation de vulnérabilité.

Le travail va maintenant se poursuivre par la constitution de groupes qui auront pour mission de construire des actions répondant à ces axes. L'UDAF y prendra toute sa place comme elle a su s'investir lors du diagnostic avec l'implication de trois administrateurs et cinq salariés.